

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 21 DÉCEMBRE 2020 À
18 h 30 À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : les membres : Camille Gionet, Yves Roy, Mariette Paulin, Daniel Mallet, Mario Vienneau et Jean-Guy Blanchard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : quatre (4) personnes dans la salle dont un (1) journaliste ainsi que Marc Duguay, directeur général, Aline Landry, gestionnaire des arrêtés et Julie Jacob, secrétaire municipale

Comme le maire et la maire suppléante sont absents, la secrétaire municipale procède à l'ouverture de la réunion vers 18 h 30 et demande aux membres de nommer un président d'assemblée.

2020-188

Nomination d'un président
d'assemblée

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu de nommer le conseiller Jean-Guy Blanchard, président de l'assemblée. Adoptée

2020-189

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec deux ajouts au point 12. Questions nouvelles :

Maison au 114, boul. St-Pierre Est

Problèmes de quartiers

Adoptée

2020-190

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2020-191

Demande de la Ministre de la
Santé – Énoncé de vision

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Yves Roy;

ATTENDU QUE la grande région de Caraquet a su recruter et stabiliser le nombre de médecins et d'infirmières qualifiés depuis quelques années en collaboration avec les autres hôpitaux de la Péninsule acadienne;

ATTENDU QUE l'Hôpital de l'Enfant-Jésus de Caraquet doit conserver un minimum de douze lits de soins actifs et voir à augmenter le nombre de lits des patients nécessitant des soins de longue durée;

ATTENDU QUE le service d'urgence de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus de Caraquet est un service essentiel au bon fonctionnement des soins de santé dans la Péninsule acadienne;

ATTENDU QUE la vision de la Ville de Caraquet pour des soins de santé de qualité dans les hôpitaux ruraux consiste en un accès rapide aux soins primaires telle l'urgence 24 heures avec arrêt d'ambulance;

ATTENDU QUE le gouvernement doit offrir à ces régions des soins primaires accessibles rapidement pour leur sécurité et leur développement afin de maintenir des régions rurales dynamiques;

ATTENDU QUE le gouvernement doit bonifier les services dans les hôpitaux ruraux et y maintenir ceux qui y sont déjà tels les lits d'hospitalisation et la clinique d'oncologie à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus de Caraquet;

ATTENDU QUE les services tertiaires peuvent être centralisés puisque ceux-ci nécessitent des équipes importantes de professionnels de la santé;

ATTENDU QU'il faut rassurer la population vieillissante des régions rurales avec un accès aux soins primaires;

La Ville de Caraquet considère primordial pour notre communauté:

- L'accessibilité des soins primaires avec urgence 24 h et arrêt d'ambulance en région rurale;
- La sécurité de notre population vieillissante;
- La proximité des soins;
- La conservation de nos acquis;
- Le recrutement assidu des professionnels de la santé.

Le conseil municipal a comme vision de maintenir un service d'urgence et l'arrêt d'ambulance, la livraison de soins de santé de qualité, sécuritaires, innovateurs et accessibles dans un établissement avec un minimum de 12 lits de soins actifs par un personnel compétent, dévoué et soucieux de la qualité de vie de ses patients.

À cet effet, la Ville de Caraquet présentera un mémoire à la ministre de la Santé lors de ses consultations.

Adoptée

2020-192

Accord sur la relance
sécuritaire – Incidence nette
de la Covid-19

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu de soumettre l'incidence nette de la Covid-19 au Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux, représentant un montant total de 121 660 \$. Adoptée

2020-193

Lecture et adoption du procès-
verbal

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 9 novembre 2020 avec corrections. Adoptée

CORRECTIONS À APPORTER :

Résolution 2020-168 : On devrait lire « budget 2021 » et non « budget 2020 ».

2020-181 : On devrait lire « devra revenir à la Ville » et non « pourrait revenir à la Ville ».

2020-194

Questions non réglées
découlant de ce procès-verbal

Le conseiller Daniel Mallet s'informe de la complexité de comptabiliser l'information requise pour l'Accord sur la relance sécuritaire. Le directeur général lui explique que certaines municipalités ont beaucoup plus d'infrastructures et, de ce fait, plus complexe, mais que c'est relativement simple de notre côté.

2020-195

Exposés des membres du
conseil

Aucun exposé des membres du Conseil

2020-196

Correspondance reçue et
envoyée du mois de
novembre 2020

Les membres du Conseil passent en revue la correspondance reçue et envoyée du mois de novembre 2020.

2020-197

Questions nouvelles – Maison
au 114, boul. St-Pierre Est

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Camille Gionet, pour faire suite à la recommandation du comité de Sauvegarde du patrimoine, il est résolu d'entamer les démarches pour retirer la maison située au 114, boul. St-Pierre Est de la liste des maisons patrimoniales. Adoptée

2020-198

Questions nouvelles –
Problèmes de quartiers

Le conseiller Mario Vienneau souligne que lorsqu'un conseiller reçoit un appel pour un problème qui se passe dans un autre quartier que le sien, il doit informer les élus du quartier en question.

2020-199

Suivi des dossiers

Le conseiller Jean-Guy Blanchard informe les gens qu'une annonce par le député fédéral Serge Cormier aura lieu demain à 13 h 30. Il espère de bonnes nouvelles pour le Centre régional des générations.

Le conseiller Daniel Mallet demande si on a eu des nouvelles de Valorès concernant une présentation sur l'érosion des berges. Le directeur général fera un suivi.

2020-200

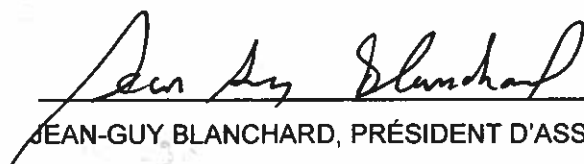
Présentation et intervention du
public

Aucune présentation ni intervention du public

2020-201

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Yves Roy, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 18 h 59.


JEAN-GUY BLANCHARD, PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE


JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE